

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 17 octobre 2008

BUDGET 2009 : QUE LES PAUVRES PAYENT LA CRISE

Critères de stabilité européens imposant la réduction des déficits, taux de croissance initialement prévu à 2,5% ramené à un peu plus de 1%, récession annoncée ou déjà réelle, premier budget pluriannuel (2009 – 2011), débat autour de la « fiscalité écologique » et les « taxes vertes », etc... Telles étaient les conditions dans lesquelles le budget de l'Etat pour 2009 était programmé. Il se présentait déjà comme une attaque contre le plus grand nombre de salariés.

Mais ce budget est largement aggravé par la crise financière intervenue du fait de la spéculation forcenée organisée au niveau mondial. Alors que l'Etat supprime plus de 30 600 postes de fonctionnaires et que les plans de licenciements se multiplient dans le privé, Sarkozy n'hésite pas à promettre des milliards d'euros pour sauver les banques qui auront auparavant engrangé des bénéfices. De fait, le budget 2009 est largement virtuel car les conséquences économiques et sociales de la crise vont se faire sentir dans les mois qui viennent.

Pour en rester à l'analyse de l'existant, si le budget alloué à l'Education Nationale reste stable (avec cependant 13500 suppressions d'emplois), ceux de la Défense (moins 8250 postes), de la Sécurité (- 2953 emplois y compris les Collectivités Territoriales) et de la Recherche augmentent légèrement. Par contre, pour le travail et l'emploi d'un côté, la solidarité et l'insertion de l'autre, les budgets sont en baisse. Les priorités sont tracées !

POUR LE MINISTERE DE LA JUSTICE : « LA COMPLAINTE DU RAVI »

En l'absence de la ministre (rappelons qu'elle n'a pas assisté à un seul CTPM, ni à une seule présentation du budget depuis sa nomination !), c'est le secrétaire général du ministère à qui a été dévolue la charge de pavoiser. Il s'est félicité d'une augmentation du budget de 2,6% et de la création de 952 postes.

En réalité, et pour relativiser l'autosatisfaction exprimée par le secrétaire général, il est bon de rappeler deux choses :

- Les 6,66 milliards d'euros alloués à la justice en 2009 (6,519 en 2008) placent la France au 35^{ème} rang européen sur 43 pays étudiés en terme de part de budget consacré à la Justice (0,16% du PIB de la France en 2006).
- Les 952 créations d'emplois annoncées se décomposent en réalité en 512 véritables créations et 440 emplois prévus en 2008 mais non pourvus.

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE : LES LUNETTES MERVEILLEUSES DU DPJJ

Signe de la place de la PJJ au sein du ministère ou prévision des décisions de la commission Varinard, les termes « Protection Judiciaire de la Jeunesse » n'apparaissent pas une seule fois dans la partie consacrée à celle-ci dans la plaquette présentant le budget ministériel par direction. Seul l'intitulé du programme « Lutter contre la délinquance des mineurs » apparaît !

MESURES GENERALES

Pour enfoncer le clou, le budget de la PJJ passe de 809 millions d'euros en 2008 à 787 M€ en 2009, soit une baisse de 2,7%. Le plafond d'emplois, lui, passe de 9027 ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé) en 2008 à 8951 ETPT en 2009, soit la suppression de 76 ETPT. En réalité, comme la « consommation d'emplois », c'est-à-dire les ETPT réellement pourvus, sont toujours inférieurs au plafond autorisé (8906 ETPT consommés en 2008 pour un plafond de 9027), la baisse du nombre d'emplois sera donc largement supérieure aux 76 annoncés.

Mais, comme chacun sait, les chiffres sont trompeurs ! Et le directeur de la PJJ nous explique que s'ils sont à la baisse, cela correspond à une augmentation de moyens !!! En effet, la suppression de la compétence au civil de la PJJ et l'arrêt des prises en charge des jeunes majeurs vont permettre aux personnels de se recentrer au pénal et de consacrer plus de moyens à l'action n°1 de la PJJ « la mise en œuvre des mesures judiciaires : mineurs délinquants ». Celle-ci voit ses crédits programmés augmenter de 18% tandis que l'action n°2 : « mise en œuvre des mesures judiciaires : mineurs en danger et jeunes majeurs » est diminué de 40%. Il s'agit là de l'application immédiate du projet stratégique national 2009 – 2011 dont les effets sont déjà subis par tous les services : interdiction de demander des mesures au civil, « expertise » par les DD ou DR pour accepter des mesures jeunes majeurs.

LES PRIORITES SONT DONC CLAIREMENT ANNONCEES :

- Mineurs délinquants : 62% des crédits existants.
- Eradication du civil et du suivi jeunes majeurs.
- Ouverture de 7 centres fermés dont 1 dans le secteur public.
- Ouverture du 7^{ème} EPM (Chauconin 77) avec essentiellement des contractuels.
- Développement de la MAJ avec 91 ETPT supplémentaires portant à 913 les ETPT dédiés à l'insertion.
- Réorganisation territoriale.

Ces priorités se traduisent également par des réaffectations de personnels dans les différentes actions prévues au programme PJJ. Ainsi :

·L'action n°1 (pénal) se verrait dotée de + 805 ETPT

·L'action n°2 (civil, majeurs) perdrait 993 ETPT.

·L'action n°3 (soutien) verrait l'arrivée de 40 auditeurs supplémentaires mais en réalité cela correspond seulement + 13 ETPT du fait des suppressions de 6 DR sur les 15 existantes.

·Enfin, et là aussi c'est intéressant, l'action n°4 (formation) perdrait 1 M€ soit une baisse de 2%. Mais, dixit la DPJJ, cela correspond en fait à une hausse de 2M€ car il n'y aurait plus à payer l'installation de l'école de Roubaix.

Bien évidemment, ces glissements de postes dus à la priorisation du pénal se feront par redéploiements de personnels et fermetures de postes ou de services. Et non uniquement comme le laisse entendre le DPJJ avec « le minimum de mouvements non souhaités ». Si certaines restructurations seront effectives lors de départ à la retraite ou après mutation, les incitations, voire les obligations seront bien réelles. Les déplacements de postes, et donc de personnels, vont donc se multiplier dans un avenir proche. Nous veillerons au respect des droits des agents.

INVESTISSEMENT, FONCTIONNEMENT, STATUT, INDEMNITES

En ce qui concerne les crédits **d'investissement et de fonctionnement**, si on nous parle de réhabilitations de bâtiments existants, aucun chiffre n'est donné. Déjà, en 2008, les informations étaient des plus succinctes sur ces sujets. Cette année, rien ! De cette façon, les promesses seront tenues !

De même, sur le plan **statutaire et indemnitaire**, aucune annonce. Il est vrai qu'à la PJJ comme dans les services judiciaires, la réorganisation territoriale est accompagnée de la prime de restructuration dont le but est de limiter les mécontentements des agents.

Pour le secteur associatif habilité, si sa part dans le budget global de la PJJ passe de 38% à 35% entre 2008 et 2009, si la masse budgétaire passe de 307 M€ à 277 M€, c'est

essentiellement dû au fait que l'hébergement jeunes majeurs est drastiquement amputé et passe de 46 M€ en 2008 à 13 M€ en 2009. Par contre, si l'on prend les chapitres CER, CPI et Centres Fermés, les sommes allouées augmentent de 90 M€ en 2007 à 123 M€ en 2009 avec une augmentation de 20% entre 2008 et 2009.

Il y a une logique certaine dans tout cela !

POLE ADMINISTRATIF

Enfin, dernière information. Le projet gouvernemental est de créer l'ONP (Opérateur National de Paye) pour gérer les salaires de l'ensemble des fonctionnaires. D'après le DPJJ, c'est une aberration administrative, mais la commande pour le faire est très forte. Les critères technocratiques feraient que là où la PJJ emploie 300 agents, la FP réduirait les effectifs à 30 agents pour le même travail. Aussi, la réflexion du DPJJ le porte à préconiser de devancer le mouvement. Il propose donc de mutualiser d'abord en interne les personnels administratifs puis très rapidement au niveau ministériel. Ce que le secrétariat général du ministère traduit dans la brochure de présentation du budget par : « En 2009, une expérimentation sera menée au sein de l'Administration Centrale pour mettre en place une mutualisation au niveau comptable ».

Le DPJJ soutient qu'il garderait les personnels « surnuméraires » dans sa direction pour renforcer les autres tâches. Qui peut le croire au moment où l'objectif du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite est déjà appliqué !

SERVICES JUDICIAIRES : LES TRIBUNAUX SACRIFIES

La priorité demeure « la réforme de la carte judiciaire », ce qui signifie la poursuite de la suppression de nombreux tribunaux d'instance, de grande instance, de commerce et de prud'hommes. Pour accompagner cette restructuration et tenter de faire taire les personnels, 2 M€ seront consacrés en 2009 à la prime de restructuration sur les 20 M€ prévus au total. Comme la mode est au « recentrage », les juges sont invités à se recentrer « sur leur mission régaliennne : trancher les litiges ». 59 postes de magistrats seront créés et 150 agents de catégorie C seront transformés en SA. Le budget informatique du ministère augmentera de 7,6%. Si le nouveau projet CASSIOPEE (pour l'exécution des décisions pénales) est aussi performant que le logiciel HARMONIE pour la gestion des personnels, cela promet de beaux jours dans les juridictions !

ADMINISTRATION PENITENTIAIRE : LA POLITIQUE D'INCARCERATION RENFORCEE

Le budget de l'AP augmente de 4,1% et passe de 2383 millions d'euros en 2008 à 2468 M€ et, après 1100 créations d'emplois en 2008, il y en aura 1087 en 2009. Quand on compare avec les 952 prévues au niveau du ministère, on voit bien que d'autres directions verront leur effectif diminuer ! Développement de l'aménagement des peines (2500 bracelets électroniques supplémentaires en 2009), 500 emplois d'insertion et de probation créés... d'ici 2012, 7 nouveaux établissements pénitentiaires et 2 quartiers de courtes peines en construction : telles sont les priorités du budget 2009.

Le budget 2009 était déjà prévu depuis des mois comme l'application ultra libérale du programme Sarkozy de destruction des droits sociaux et de désengagement de l'Etat. La crise financière qui a éclaté après n'a fait que renforcer les coupes sombres dans tous les domaines et particulièrement vis-à-vis des services publics. La PJJ, qui voit son budget diminuer, ne serait-elle pas encore suffisamment inscrite dans les politiques sécuritaires pour se voir attribuer des moyens en hausse ? Nous ferons tout pour combattre ce passage qui signerait la fin de l'éducation et pour défendre des moyens conséquents garantissant une véritable politique de prévention et une réelle insertion des mineurs. **La publication des préconisations de la commission Varinard à la mi novembre sera pour nous une échéance importante.**